

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE53

présenté par

M. Buisson et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	4 957 293
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	4 957 293
SOLDE	-4 957 293	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au sein du programme n° 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » l'action n° 2 finance la « Coopération culturelle et promotion du français ».

Le présent amendement prévoit de minorer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 5 « coopération et diffusion culturelles » (53 969 580 €) : par une réduction de 4 957 293 €

Le rayonnement intellectuel et culturel de la France est indispensable, aussi dans un objectif de rationalisation de la dépense publique : nous privilégions pour l'intérêt des Français et le

rayonnement de la France, la promotion de la langue Française avant le financement de projets culturels, aussi dans cette même action sans réduire les projets qui permettent « la promotion, la diffusion et l'enseignement du et en français », nous faisons contribuer à l'effort national les acteurs recevant des subventions.

Subvention à l'Institut Français Paris (26 521 625 €) : Réduction de la subvention de 10 % soit 2 652 162 €

L'opérateur est chargé d'accompagner le réseau culturel à l'étranger. En 2025, l'opérateur mettra en œuvre les engagements prioritaires liés aux saisons culturelles (Brésil 2025, Méditerranée 2026, pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise), de promouvoir les échanges sur les enjeux qui traversent l'Europe (cycles de débat d'idées, échanges artistiques, livre et traduction...), d'accompagner les initiatives liées au renouveau des relations avec l'Afrique (soutien aux ICC et forum Création Africa...).

Dotations pour opérations aux EAF – culture (10 551 310 €) : Réduction de la subvention de 10 % soit 1 055 131 €

Les EAF permettent à l'étranger l'appui à la professionnalisation des artistes et acteurs culturels ainsi qu'à la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale – culture (12 500 000 €) : Réduction de la subvention de 10 % soit 1 250 000 €

Cette dotation regroupe les crédits d'interventions mis en œuvre par le ministère notamment des programmes de résidence au bénéfice des artistes et des professionnels, l'organisation d'événements comme La « nuit des idées », ou des collaborations avec la création de musées à l'étranger.